

Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 2022 - 60

Pôle Solidarité, citoyenneté et santé Séance du 15 septembre 2022

Secrétaire de séance Sylvie SOIRAT

Présents : 13 Pouvoirs : 1 Votants : 14

Ne prend pas part: 0

Pour: 14 Contre: 0 Abstentions: 0

Présents

Le Président
M. Éric BERDOATI

Le Vice-Président

M. Jean-Christophe PIERSON

Les Elus

Mme Mireille GUEZENEC

M. Jean-Claude TREMINTIN

Mme Virginie RECHAIN

Mme Diane MICHOUDET

M. Nicolas PUJOL

M. Rafaël MAYCHMAZ

Mme Irène DOUTSAS

Autres

Mr Claude BOGACZ

M. Xavier CROSNIER

LECONTE

M. Vincent NOEL

Mme Catherine PERRAUDEAU

M. Alain RAVAILLER

M. Henri ROISIN

Mme Gisèle THOMAS

M. Marc TIHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quinze septembre à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jean-Christophe PIERSON, Vice- président, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués par lettre du vendredi 9 septembre 2022.

Le pouvoir suivant a été donné :

- Monsieur Alain RAVAILLER à Madame Gisèle THOMAS

60/SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LA REALISATION DU REPAS DE L'AMITIE AVEC LA SOCIETE LECOINTE TRAITEUR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 nommant Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 25 juin 2020, donnant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

CONSIDERANT que le Centre Communal d'Action Sociale organise le Repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 10 décembre 2022, restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud,

CONSIDERANT que cette prestation sera réalisée par la Société « LECOINTE TRAITEUR » rue Gay Lussac – Les Portes de l'Ouest - 76150 LA VAUPALIÈRE,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président,

Après en avoir délibéré.

LE CONSEIL:

ARTICLE 1: AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la Société « LECOINTE TRAITEUR » rue Gay Lussac – Les Portes de l'Ouest - 76150 LA VAUPALIÈRE, représentée par Monsieur Steven LECOINTE, pour la réalisation du Repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 10 décembre 2022, au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud.

ARTICLE 2: AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer tout avenant à ce contrat en cas de modification des conditions ou modalités d'exécution du contrat, définie d'un commun accord entre les parties (ex : fixation du prix de la prestation si le nombre de 280 convives n'est pas atteint).



<u>ARTICLE 3</u>: DIT que le coût de cette prestation est fixée comme suit pour un nombre de 420 personnes au maximum :

- ✓ de 280 à 349 convives : 52,65 € TTC par personne.
- ✓ de 350 à 379 convives : 51,95 € TTC par personne.
- √ de 380 à 399 convives : 50,95 € TTC par personne.
- ✓ de 400 à 420 convives : 50,60 € TTC par personne.

et sera payé sur présentation de la facture après la prestation (le nombre de personnes, confirmé deux semaines avant la manifestation, sera le nombre pris en compte pour la facturation).

<u>ARTICLE 4</u>: DIT que la dépense correspondante sera à imputer à la nature 6288fonction 610 (Autres Services Extérieurs), du budget de l'exercice 2022.

Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président du CCAS, Le Vice-président,

Jean-Christophe PIERSON

Télétransmission en Préfecture le : 21109 | 22 Numéro A.R. – Préfecture : 22_02388

Publication électronique par CCAS de Saint-Cloud le : 21/03/12022

Acte exécutoire en date du : 21/09/12/22